



Proximités
– Région Auvergne, en partenariat avec la Caisse des Dépôts –

Localisation de l'opération : **Région Auvergne**

Données de cadrage : 1 300 communes – 1 300 000 habitants

Descriptif succinct de l'expérience

Déploiement d'un annuaire géo-localisé des services de proximités sur les sites Internet des intercommunalités d'Auvergne.

Contexte et enjeux pour le territoire / la structure

Dans un contexte de renforcement de l'attractivité de l'Auvergne, la Région Auvergne se mobilise pour contribuer à l'aménagement de l'Auvergne « en ligne », laquelle est composée de l'ensemble des sites des collectivités incarnant les territoires. Avec Proximités, elle met à leur disposition un outil mutualisé leur permettant de présenter sur Internet l'ensemble de leur offre d'équipements et d'activités.

Facteur déclenchant de l'action

Constat du rôle-clé des sites internet des intercommunalités, véritables portails en ligne des communes d'Auvergne.

Constat des difficultés rencontrées par les collectivités, notamment rurales, pour concrétiser les ambitions de promotion qui sont les leurs avec les moyens dont elles disposent en matière de webmastering.

Objectifs de l'action

Permettre aux territoires d'Auvergne, dans leur ensemble, de valoriser leur offre territoriale à l'attention des touristes et des candidats à l'installation.

Publics visés

Habitants.

Touristes.

Candidats à l'installation.

Procédures et modalités d'actions

Déploiement sous maîtrise d'ouvrage régionale.

Conventionnement entre les collectivités et le Conseil régional.

Conventionnement avec la Caisse des Dépôts.

Gratuité.

Les partenaires associés à cette action

Au niveau national : Région Aquitaine, Région Lorraine, Région Bourgogne, Région PACA, Caisse des Dépôts.

Au niveau régional : Conseils généraux, Agglomérations, Rectorat, Acteurs publics locaux.

Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération

Un comité de pilotage national composé de la Caisse des Dépôts et des 5 régions membres.

Un financement mutualisé entre les 5 régions à hauteur de 100 000 € environ sur 3 ans par région.

Les problèmes rencontrés et solutions trouvées

Définition du périmètre des équipements et services intégrés dans l'annuaire, du fait de leur caractère public ou privé. La règle retenue, notamment afin de valoriser l'offre touristique, est de donner la main aux acteurs publics chef de file pour renseigner les données relatives aux équipements privés impliqués dans leur champ de compétence, les Offices de Tourisme par exemple pour l'hébergement et la restauration.

Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)

Animation territoriale à l'échelon régional.

Partenariat avec les Départements, Agglomérations et grandes villes.

Partenariat avec les acteurs publics locaux.

Partenariats avec des acteurs publics nationaux (Ministères), via la Caisse des Dépôts.

Solidité de l'interlocuteur technique (CDC).

Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)

2 territoires pilotes équipés.

5 territoires candidats.

6 000 données géolocalisées déjà disponibles.

Les perspectives

Généralisation du déploiement.

Contact

Sébastien COTE

04 73 31 93 63

s.cote@cr-auvergne.fr

<http://www.auvergne.org/territoires/deploiement-de-proximites-et-de-service-public-local-.html>